



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 mars 2025

Députés, soyez à la hauteur :

Votez la régulation contre les déserts médicaux !

Après plus de dix ans de mobilisation contre la fracture sanitaire, l'UFC-Que Choisir se félicite que l'Assemblée nationale examine enfin une loi visant à encadrer l'installation des médecins afin de garantir un accès équitable aux soins. Porté par Guillaume Garot et soutenu par 256 députés de divers horizons politiques, ce texte est nécessaire pour les millions de Français exclus du système de soins ou contraints de renoncer à se soigner faute de médecins ou de tarifs abordables. Pourtant, la Commission des Affaires sociales a supprimé cette mesure essentielle. L'UFC-Que Choisir appelle les députés à la réintroduire en séance publique et à l'adopter sans tarder.

Ne pas voter cette loi, c'est condamner des millions de Français

Aujourd'hui, 25,3 millions de Français vivent dans un désert médical géographique. Derrière ce chiffre, des situations dramatiques : des patients qui attendent des mois un rendez-vous, des familles qui se résignent à vivre sans suivi médical. Et pour ceux qui trouvent un médecin, encore faut-il pouvoir payer : 83 % des Français vivent dans une zone où accéder à un praticien sans dépassement d'honoraires est devenu un luxe.

Dès 2012, l'UFC-Que Choisir alertait sur l'effondrement de l'accès aux soins. Depuis, la situation n'a cessé de se détériorer. En 2024, un sondage de l'association révélait que 69 % des Français estiment que leur accès aux soins s'est dégradé, et que 45 % ont déjà dû renoncer à se soigner au cours de la dernière année, faute de médecins ou de tarifs abordables.

Laisser faire, c'est être complice

Nous avons tout tenté : alerter, proposer, interpellé. Nous avons même attaqué l'État devant la plus haute juridiction administrative, en 2023, pour dénoncer son inaction coupable. Pourtant, les gouvernements persistent dans l'échec des seules mesures incitatives.

Les chiffres sont sans appel¹ : les mesures incitatives ont échoué. Entre 2014 et 2023, les dix départements² les mieux dotés en médecins ont conservé une offre stable (44,04 médecins pour 10 000 habitants en 2014 contre 43,49 en 2023). À l'inverse, les dix départements³ les

¹ Source, ordre des médecins.

² Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Paris, Hauts-de-Seine.

³ Ain, Cher, Eure, Indre, Haute-Loire, Mayenne, Meuse, Seine-et-Marne, Guyane, Mayotte.

plus en difficulté ont vu leur situation se dégrader encore davantage, alors que la densité médicale est déjà plus deux fois inférieure à celui des territoires mieux pourvus (18,58 pour 10 000 habitants en 2014, contre seulement 16,89 en 2023).

Laisser les médecins s'installer librement, dans les zones déjà bien dotées, ne fait qu'aggraver les inégalités territoriales et prive une large partie de la population d'un accès aux soins.

La régulation, une nécessité prouvée

La régulation de l'installation existe déjà pour d'autres professionnels de santé comme les infirmiers et les dentistes. Son efficacité est démontrée en France et à l'étranger, comme le souligne la DREES.

« C'est une opportunité historique pour les députés, sur une mesure que l'UFC-Que Choisir défend de longue date et qui bénéficie d'un large soutien parmi les ONG et les autorités sanitaires. Ne pas voter cette régulation, c'est cautionner un système de santé à deux vitesses, c'est condamner des millions de Français à l'attente interminable et au renoncement aux soins. C'est une trahison du droit fondamental à la santé. Députés, en séance, vous devez voter cette mesure ! », Marie-Amandine Stévenin, Présidente de l'UFC-Que Choisir.

Contact presse :

Candice Tchoumjeu
ctchoumjeu@quechoisir.org
07.87.19.05.16

